

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 23
- votant par procuration 6
- absent 0
- total des votants 29

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20241205-D89-1224-DE
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 6 décembre 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-huit novembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Tarek HAMMAN

qui donne pouvoir à

M. Kamel BELGHACHEM

M. Johan GONZALEZ

qui donne pouvoir à

M. Omar BELGHACHEM

Mme Marianne DUHAMEL

qui donne pouvoir à

M. Junior MOUDJIH A FIONG

Mme Sylvie DE MILLIANO

qui donne pouvoir à

M. Patrick CIBOIS

Mme Anne-Lise COUTURE

qui donne pouvoir à

Mme Amel TAKARLI

Mme Jennifer BEAUMONT

qui donne pouvoir à

M. Franck LEMAÎTRE

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nathalie CASTEL est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.89/12.24

Objet :

Personnel municipal

Création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services Commune de 10 000 à 20 000 habitants

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 05.12.2024

Délibération n°: D.89/12.24

Objet : **Personnel municipal**
Création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services Commune de 10 000 à 20 000 habitants

Monsieur BELGHACHEM rappelle que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

L'augmentation du seuil démographique de la Ville de Lillebonne induite par le classement du quartier du Clairval en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) entraîne la création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services d'une commune correspondant à la strate de 10 000 à 20 000 habitants.

Cet emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A par voie de détachement ou par voie de recrutement direct d'un agent contractuel au titre de l'article 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) dans les départements métropolitains,

Vu la délibération n°D.42/03.24 du Conseil Municipal du 28 mars 2024 autorisant la signature du contrat de ville 2024-2030 avec en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) le quartier du Clairval,

Vu la délibération n°D.43/03.24 du Conseil Municipal du 28 mars 2024 sollicitant le surclassement démographique de la Ville de Lillebonne dans la catégorie des communes de plus de 10 000 habitants auprès du Préfet de la Seine-Maritime,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2024 portant le surclassement démographique de la Ville de Lillebonne dans la catégorie démographique des communes de plus de 10 000 habitants par référence à sa population totale évaluée à 10 489 habitants,

Considérant la nécessité, au regard du surclassement de la commune dans la catégorie démographique des communes de plus de 10 000 habitants, de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services d'une commune correspondant à la strate de 10 000 à 20 000 habitants,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 05.12.2024

Délibération n°: D.89/12.24

Objet : Personnel municipal
Création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services Commune de 10 000 à 20 000 habitants

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services (commune de 10 000 à 20 000 habitants) à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2025,
- de compléter, en ce sens, le tableau des effectifs du personnel de la Ville,
- d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre budgétaire 012 "Charges de personnel et frais assimilés" au budget Ville 2025.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Nathalie CASTEL.